

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales								
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté						
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total					
						TITRE I - RECETTES COURANTES									
						Secteur I - Recettes fiscales									
						Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement									
TE	36	01	70	9 3670 000	903. 001	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Taxes sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	33.604		571		34.175				
TE	36	02	70	9 3670 000	902. 002	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	250		0		250				
TE	36	03	70	9 3670 000	903. 002	Participations des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	3.100		0		3.100				
TE	36	04	70	9 3670 000	902. 001	Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	60.208		4.855		65.063				
TE	38	01	10	9 3810 000	903. 012	Taxes et redevances perçues en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0				
TE	38	01	50	9 3850 000	902. 003	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	1.000		0		1.000				
						<i>Total Division organique 15</i>		98.162		5.426		103.588			
						<i>Dont recettes affectées</i>		98.162		5.426		103.588			
						Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
WB	36	01	90	9 3690 000	904. 001	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	228		0		228				
WB	36	03	90	9 3690 000	904. 002	Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0				
						<i>Total Division organique 16</i>		228		0		228			

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
						<i>Dont recettes affectées</i>		228		0		228
						Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé						
WB	36 01 90	9 3690 000	901. 001			Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	0		0		0	
						<i>Total Division organique 17</i>		0		0		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Recettes fiscales générales - Division organique 19 Finances						
DO	36 01 40	9 3640 000	901. 002			Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1.324.784		-106.998		1.217.786	
DO	36 02 40	9 3640 000	901. 003			Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	101.161		-10.651		90.510	
DO	36 03 40	9 3640 000	901. 004			Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	25.938		739		26.677	
DO	36 04 40	9 3640 000	901. 005			Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	127.435		5.171		132.606	
DO	36 01 60	9 3660 000	901. 006			Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	558.425		10.259		568.684	
DO	36 02 60	9 3660 000	901. 007			Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	155.788		4.116		159.904	
DO	36 01 80	9 3680 000	901. 008			Taxes sur les logements abandonnés	0		0		0	
DO	36 02 90	9 3690 000	901. 009			Taxe sur les jeux et paris	34.100		-2.050		32.050	
DO	36 03 90	9 3690 000	901. 010			Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	14.000		0		14.000	
DO	36 04 90	9 3690 000	901. 011			Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		0		0	
DO	36 05 90	9 3690 000	901. 012			Redevance radio et télévision	545		10		555	
DO	36 07 90	9 3690 000	901. 013			Taxes sur les automates	20.580		0		20.580	
DO	37 01 20	9 3720 000	901. 014			Précompte immobilier	41.566		-2.550		39.016	
DO	38 01 50	9 3850 000	901. 015			Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	13.434		-2.070		11.364	
						<i>Total Division organique 19</i>		2.417.756		-104.024		2.313.732
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Total Secteur I		2.516.146		-98.598		2.417.548
						<i>Dont recettes affectées</i>		98.390		5.426		103.816
						Secteur II - Recettes générales non fiscales						
						Recettes générales - Division organique 09 Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques						

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
DB	11 01 11	9 1111 000	901. 016	Recettes relatives au personnel FWB d'eWBS			2.096		0		2.096	
				<i>Total Division organique 09</i>				2.096		0		2.096
				<i>Dont recettes affectées</i>				0		0		0
				Recettes générales - Division organique 10								
				Secrétariat général								
DI	16 01 11	9 1611 000	901. 127	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux entreprises, institutions de crédit, sociétés d'assurance - Cofinancements européens			250		0		250	
DI	16 01 12	9 1612 000	901. 017	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques			0		0		0	
DI	16 02 12	9 1612 000	901. 018	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région			0		0		0	
DI	16 03 12	9 1612 000	901. 128	Ventes de biens non durables et de services par le secteur des administrations publiques aux ménages et ASBL au service des ménages - Cofinancements européens			250		0		250	
DI	16 01 20	9 1620 000	901. 129	Ventes de biens non durables et de services d'une unité du secteur public à une autre unité du secteur public - Cofinancements européens			250		0		250	
DI	38 01 50	9 3850 000	905. 001	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 030.001), division organique 10)			3.995		0		3.995	
DI	39 01 10	9 3910 000	901. 177	Transferts de revenus dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)			0		0		0	
				<i>Total Division organique 10</i>				4.745		0		4.745
				<i>Dont recettes affectées</i>				3.995		0		3.995
				Recettes générales - Division organique 11								
				Personnel et affaires générales								
DB	11 01 11	9 1111 000	901. 019	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW			2.000		0		2.000	
DB	11 02 11	9 1111 000	901. 020	Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe			1.000		0		1.000	
DB	11 03 11	9 1111 000	901. 021	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux			11.201		0		11.201	
DB	11 01 40	9 1140 000	901. 022	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas			30		0		30	
DB	12 01 11	9 1211 000	901. 023	Remboursements dans le cadre des activités des Gouvernements provinciaux			50		0		50	
				<i>Total Division organique 11</i>				14.281		0		14.281
				<i>Dont recettes affectées</i>				0		0		0
				Recettes générales - Division organique 12								
				Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
DO	16 03 12	9 1612 000	901. 028	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés			500		0		500	
DO	16 04 12	9 1612 000	901. 029	Produit de la vente de biens non durables et de services			100		0		100	
DO	16 05 12	9 1612 000	901. 030	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional			0		0		0	
DO	16 06 12	9 1612 000	901. 031	Produits de la location de biens non spécifiques			500		0		500	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
						<i>Total Division organique 12</i>		1.100		0		1.100
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Recettes générales - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
TE	38 01 50	9 3850 000	906. 001		Redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)		128		0		128	
TE	38 02 50	9 3850 000	906. 002		Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)		50		0		50	
TE	38 03 50	9 3850 000	906. 003		Remboursement des frais de saisies (recettes affectées au Fonds budgétaire du bien-être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)		30		0		30	
						<i>Total Division organique 15</i>		208		0		208
						<i>Dont recettes affectées</i>		208		0		208
						Recettes générales - Division organique 19 Finances						
DO	06 01 00	9 0600 001	901. 150		Produits divers		10.000		0		10.000	
DO	11 01 11	9 1111 000	901. 026		Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF		260		0		260	
DO	12 01 11	9 1211 000	901. 027		Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées		0		0		0	
DO	12 02 11	9 1211 000	901. 153		(Modifié) Produits divers		0		0		0	
DO	12 01 21	9 1221 000	901. 195		(Nouveau) Remboursement en provenance du secteur des administrations publiques		0		0		0	
DO	16 01 11	9 1611 000	901. 155		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux entreprises		0		0		0	
DO	16 02 11	9 1611 000	901. 197		(Nouveau) Produits divers - Vente en seconde main de petit matériel aux entreprises		0		0		0	
DO	16 01 12	9 1612 000	901. 147		Produits divers - Ventes dans les cafétarias		0		0		0	
DO	16 02 12	9 1612 000	901. 154		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages		0		0		0	
DO	16 03 12	9 1612 000	901. 161		Produits divers - Ventes de biens non durables et des services aux ASBL au service des ménages - Guichets de navigation		0		0		0	
DO	16 01 20	9 1620 000	901. 156		(Modifié) Produits divers - Ventes de biens non durables et des services à l'intérieur du secteur des administrations publiques		0		0		0	
DO	21 01 10	9 2110 000	901. 032		Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts		0		0		0	
DO	26 01 10	9 2610 000	901. 033		Intérêts de placements		0		781		781	
DO	31 01 32	9 3132 000	901. 025		Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises		13.000		0		13.000	
DO	33 01 00	9 3300 000	901. 162		Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages		0		0		0	
DO	34 01 41	9 3441 000	901. 163		Remboursement de sommes indûment payées - Ménages		0		0		0	
DO	36 01 90	9 3690 000	901. 152		Produits divers - Taxes et impôts indirects divers		0		0		0	
DO	37 01 20	9 3720 000	901. 151		Produits divers - Impôts directs divers		0		0		0	
DO	38 01 10	9 3810 000	901. 034		Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite		0		0		0	
DO	38 02 10	9 3810 000	901. 035		Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires		50		0		50	
DO	38 03 10	9 3810 000	901. 036		Récupération des créances contentieuses		600		0		600	
DO	38 04 10	9 3810 000	901. 024		Produits divers - Divers transferts de revenus des entreprises		0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
DO	38 05 10	9 3810 000	901. 148			Produits divers - Produits de cautions diverses	0		0		0	
DO	38 06 10	9 3810 000	901. 157			Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Amendes CWATUP aux entreprises	0		0		0	
DO	38 07 10	9 3810 000	901. 159			Produits divers - Transferts de revenus des entreprises - Garanties agricoles	0		0		0	
DO	38 08 10	9 3810 000	901. 198			(Nouveau) Produits divers - Amendes et pénalités dues par les entreprises	0		0		0	
DO	38 01 30	9 3830 000	901. 196			(Nouveau) Autres transferts de revenus des entreprises - Sociétés d'assurances	0		0		0	
DO	38 01 50	9 3850 000	901. 146			Produits divers - Divers transferts de revenus des ménages	0		0		0	
DO	38 02 50	9 3850 000	901. 158			Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Amendes CWATUP aux ménages	0		0		0	
DO	38 03 50	9 3850 000	901. 160			Produits divers - Transferts de revenus des ménages - Garanties agricoles	0		0		0	
DO	38 04 50	9 3850 000	901. 199			(Nouveau) Produits divers - Amendes et pénalités dues par les ménages	0		0		0	
DO	46 01 30	9 4630 000	901. 193			(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées - OPW	0		10		10	
DO	46 01 40	9 4640 000	901. 175			Produits divers - Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	3.100		2.000		5.100	
DO	46 02 40	9 4640 000	901. 194			(Nouveau) Remboursement de sommes indûment payées à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		50		50	
DO	46 03 40	9 4640 000	901. 190			(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus à l'intérieur du secteur des administrations publiques	0		0		0	
DO	46 04 40	9 4640 000	901. 192			(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des UAP	0		0		0	
DO	48 01 22	9 4822 000	901. 191			(Nouveau) Recettes diverses - Transfert de revenus en provenance des pouvoirs publics locaux	0		0		0	
DO	49 02 24	9 4924 000	901. 037			Moyens transférés par la Communauté française	386.920		28.399		415.319	
DO	49 04 24	9 4924 000	901. 038			Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	0		6		6	
DO	49 06 24	9 4924 000	901. 039			Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	3.995.153		200.340		4.195.493	
DO	49 01 40	9 4940 000	901. 040			Dotation Fédéral groupe jeux et paris	3.977		161		4.138	
DO	49 02 40	9 4940 000	901. 041			Dotation Fédéral TC/TMC	6.779		274		7.053	
DO	49 03 40	9 4940 000	901. 042			Moyens liés aux compétences transférées	2.881.946		115.894		2.997.840	
DO	49 04 40	9 4940 000	901. 043			Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2.695.007		-56.609		2.638.398	
DO	49 05 40	9 4940 000	901. 044			Dégrèvements fiscaux	0		0		0	
DO	49 06 40	9 4940 000	901. 045			Recettes des amendes routières	43.950		0		43.950	
DO	49 07 40	9 4940 000	901. 136			Dotation Fédéral PRI	4.533		183		4.716	
DO	49 08 40	9 4940 000	901. 188			Transferts de revenu en provenance du pouvoir Fédéral	110.000		0		110.000	
						<i>Total Division organique 19</i>		10.155.275		291.489		10.446.764
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						<i>Total Secteur II</i>		10.177.705		291.489		10.469.194
						<i>Dont recettes affectées</i>		4.203		0		4.203

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB			DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales							
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté							
				Par article	Total	Par article		Total	Par article	Total					
							Secteur III - Recettes spécifiques								
							Recettes spécifiques - Division organique 09 Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques								
DI	46	01	40	9 4640 000	901. 176	Transferts de revenus des organismes administratifs publics - IWEPS	2.000		0		2.000				
DB	46	02	40	9 4640 000	901. 181	Recettes en provenance du CGT	13.000		5.000		18.000				
							<i>Total Division organique 09</i>						15.000		20.000
							<i>Dont recettes affectées</i>						0		0
							Recettes spécifiques - Division organique 10 Secrétariat général								
WB	16	01	11	9 1611 000	901. 046	Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique	32		0		32				
DB	49	01	24	9 4924 000	901. 173	Participation de la FWB aux frais de fonctionnement relatifs au Service Commun d'Audit	2.000		0		2.000				
							<i>Total Division organique 10</i>						2.032		2.032
							<i>Dont recettes affectées</i>						0		0
							Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
DO	16	01	11	9 1611 000	925. 001	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 043.001), division organique 12)	30		0		30				
							<i>Total Division organique 12</i>						30		30
							<i>Dont recettes affectées</i>						30		30
							Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et infrastructures								
HE	16	01	11	9 1611 000	908. 003	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Vente de certificats verts (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0				
HE	16	02	11	9 1611 000	908. 004	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Ventes de biens divers aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0				
HE	16	03	11	9 1611 000	908. 006	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Production des centrales électriques (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0				
HE	16	01	12	9 1612 000	901. 049	Produit de la location de biens	220		0		220				
HE	16	02	12	9 1612 000	901. 050	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	51		0		51				

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
DO	16	04	12	9 1612 000	901. 051	Produit de la location de biens	100		0		100	
HE	18	01	10	9 1810 000	907. 001	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	2.400		0		2.400	
HE	18	02	10	9 1810 000	907. 003	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	03	10	9 1810 000	907. 005	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	04	10	9 1810 000	907. 007	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	05	10	9 1810 000	907. 009	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	06	10	9 1810 000	907. 011	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	07	10	9 1810 000	907. 013	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur privé (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	01	20	9 1820 000	901. 052	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100		0		100	
HE	18	02	20	9 1820 000	907. 002	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Recettes diverses en matière de travaux routiers et hydrauliques - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	03	20	9 1820 000	907. 004	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais sur sites - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	04	20	9 1820 000	907. 006	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Essais en laboratoire - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	05	20	9 1820 000	907. 008	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Mise à disposition de personnel spécifique - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	06	20	9 1820 000	907. 010	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Vente de documents techniques et de rapports spécialisés - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	07	20	9 1820 000	907. 012	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Brevets et licences - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	18	08	20	9 1820 000	907. 014	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie - Organisation de séances d'information - Secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 054.001), division organique 14)	0		0		0	
WB	28	01	10	9 2810 000	901. 053	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		0		0	
HE	28	02	10	9 2810 000	901. 054	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
DO	36	01	90	9 3690 000	909. 001	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fond budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 055.001), division organique 14)	800		0		800	
DO	38	01	10	9 3810 000	901. 135	Produits des sanctions administratives appliquées aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur	0		0		0	
HE	38	02	10	9 3810 000	908. 001	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	944		1.200		2.144	
HE	38	03	10	9 3810 000	908. 002	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Redevances d'occupation du domaine public - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38	04	10	9 3810 000	908. 005	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38	05	10	9 3810 000	908. 007	Dédommagements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau - Recettes diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 051.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38	06	10	9 3810 000	910. 001	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Dédommagement en matière d'avaries - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	25.486		0		25.486	
HE	38	07	10	9 3810 000	910. 002	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Redevances diverses - Entreprises (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38	08	10	9 3810 000	901. 200	(Nouveau) Amendes et pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des marchés publics	0		50		50	
HE	38	01	30	9 3830 000	901. 055	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5		0		5	
DB	38	01	50	9 3850 000	911. 001	Perceptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 053.001), division organique 14)	25.882		12.036		37.918	
HE	38	02	50	9 3850 000	910. 003	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Amendes et perceptions immédiates - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	38	03	50	9 3850 000	910. 005	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Recettes diverses - Ménages (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0	
HE	39	01	10	9 3910 000	901. 056	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0		0		0	
HE	39	02	10	9 3910 000	901. 057	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0		0		0	
DB	39	03	10	9 3910 000	912. 001	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 050.001), division organique 14)	6.800		0		6.800	
HE	39	04	10	9 3910 000	910. 004	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes - Transferts de revenus en provenances des institutions européennes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 052.001), division organique 14)	0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
HE	46	01	40	9 4640 000	901. 187	Transferts de revenus des unités d'administration publique	21.000		0		21.000	
HE	46	02	40	9 4640 000	901. 207	(Nouveau) Recettes en provenance de l'OTW	0		3.000		3.000	
						<i>Total Division organique 14</i>		83.788		16.286		100.074
						<i>Dont recettes affectées</i>		62.312		13.236		75.548
						Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
TE	16	02	11	9 1611 000	902. 004	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	125		0		125	
TE	16	03	11	9 1611 000	901. 058	Recettes provenant du comptoir forestier	100		0		100	
WB	16	04	11	9 1611 000	919. 001	Rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003): article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 065.001), division organique 15)	841		0		841	
TE	16	05	11	9 1611 000	913. 001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.01, programme 55 (domaine fonctionnel 070.001), division organique 15)	170		330		500	
TE	16	06	11	9 1611 000	914. 001	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.01, programme 56 (domaine fonctionnel 071.001), division organique 15)	79		0		79	
TE	16	07	11	9 1611 000	901. 059	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	11.000		0		11.000	
TE	16	08	11	9 1611 000	901. 060	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	500		0		500	
TE	16	09	11	9 1611 000	903. 010	Frais de dossier pour demandes de sortie de statut de déchet et de reconnaissance de sous-produit (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	30		0		30	
TE	16	11	11	9 1611 000	903. 005	Frais de dossiers pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	860		0		860	
TE	16	15	11	9 1611 000	915. 001	Produit résultant de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)	210		0		210	
TE	16	01	12	9 1612 000	902. 006	Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	200		0		200	
TE	16	02	12	9 1612 000	902. 005	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	5.354		0		5.354	
WB	16	03	12	9 1612 000	916. 001	Produit résultant de la vente des permis de pêche (recette affectée au Fonds pour la gestion piscicole et halieutique en Wallonie: article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 068.001), division organique 15)	1.550		0		1.550	
WB	16	04	12	9 1612 000	901. 061	Part régionale du produit des permis de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4.400		0		4.400	
WB	16	05	12	9 1612 000	901. 062	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	50		0		50	
TE	16	06	12	9 1612 000	906. 004	Prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens et des chats (recettes affectées au Fonds budgétaire du Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), Division organique 15)	240		0		240	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
TE	16 07 12	9 1612 000	915. 002	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Ventes des produits de la chasse (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)			10		0		10	
TE	18 01 10	9 1810 000	901. 178	Recettes en provenance de secteurs autres que publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables			15.638		-15.638		0	
TE	18 01 20	9 1820 000	901. 179	Recettes en provenance de secteurs publics dans le cadre de travaux des voies hydrauliques non navigables			5.722		-5.722		0	
TE	26 02 10	9 2610 000	901. 063	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte			1		0		1	
TE	28 01 30	9 2830 000	917. 001	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole: article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)			107		0		107	
WB	28 02 30	9 2830 000	901. 064	Produit de la location du droit de chasse			1.700		0		1.700	
WB	31 01 32	9 3132 000	901. 065	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques			0		0		0	
WB	31 03 32	9 3132 000	901. 066	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole			77		0		77	
WB	33 01 00	9 3300 000	901. 139	Récupération de solde de subvention – Fonds ELIA			0		0		0	
TE	36 01 70	9 3670 000	903. 008	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)			2.200		0		2.200	
TE	38 01 10	9 3810 000	903. 004	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des entreprises (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)			680		0		680	
HE	38 02 10	9 3810 000	920. 001	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon "Kyoto" et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques : article de base 01.01 programme 59 (domaine fonctionnel 074.001), division organique 15)			149.000		67.000		216.000	
TE	38 04 10	9 3810 000	903. 007	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)			400		0		400	
TE	38 05 10	9 3810 000	903. 003	Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)			18		0		18	
TE	38 06 10	9 3810 000	921. 001	Produits résultant des compensations financières en matière de biodiversité (recettes affectées au Fonds budgétaire de protection de la biodiversité: article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 069.001), division organique 15)			1.500		0		1.500	
TE	38 01 50	9 3850 000	903. 011	Produits divers - Transferts de revenus en provenance des ménages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets: article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)			0		0		0	
TE	38 02 50	9 3850 000	906. 005	Divers dons et legs au Fonds du Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 067.001), division organique 15)			0		0		0	
TE	38 03 50	9 3850 000	915. 003	Produit résultant de la vente de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Contributions (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr : article de base 01.01, programme 57 (domaine fonctionnel 072.001), division organique 15)			0		0		0	
TE	39 01 10	9 3910 000	901. 067	Remboursement des institutions européennes dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine			0		2.536		2.536	
TE	39 02 10	9 3910 000	902. 008	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)			400		0		400	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
TE	46	01	40	9 4640 000	903. 009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0	
TE	46	02	40	9 4640 000	902. 007	Remboursement des avances consenties aux associations environnementales reconnues (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	3.500		0		3.500	
TE	46	03	40	9 4640 000	903. 013	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section déchets : article de base 01.01, programme 62 (domaine fonctionnel 077.001), division organique 15)	0		0		0	
TE	46	04	40	9 4640 000	902. 009	Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.01, programme 60 (domaine fonctionnel 075.001), division organique 15)	50		0		50	
<i>Total Division organique 15</i>								206.712		48.506		255.218
<i>Dont recettes affectées</i>								167.524		67.330		234.854
Recettes spécifiques - Division organique 16												
Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie												
HE	26	03	10	9 2610 000	901. 068	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0		0		0	
CC	26	04	10	9 2610 000	901. 069	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	182		0		182	
WB	28	03	10	9 2810 000	901. 070	Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	0		0		0	
WB	28	04	10	9 2810 000	901. 071	Redevances liées aux autorisations de voiries	0		0		0	
CC	28	01	20	9 2820 000	901. 072	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0		0		0	
WB	28	01	30	9 2830 000	926. 003	Produits de la location de sites à réaménager (recettes affectées Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	28	02	30	9 2830 000	904. 009	Produits de la location de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
HE	31	01	32	9 3132 000	924. 003	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Remboursement de primes et subventions - Secteur privé - (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	32	01	00	9 3200 000	901. 167	Remboursement de subventions accordées à des ASBL	0		0		0	
CC	34	01	41	9 3441 000	901. 168	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	0		0		0	
CC	34	02	41	9 3441 000	901. 169	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	4		0		4	
CC	36	05	90	9 3690 000	901. 073	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	136		0		136	
CC	38	01	10	9 3810 000	923. 002	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux entreprises (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 088.001), division organique 16)	0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
HE	38	02	10	9 3810 000	924. 001	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Amendes) (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	13.000		0		13.000	
HE	38	03	10	9 3810 000	924. 002	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz - Transfert de revenus des entreprises (Redevances) - (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 53 (domaine fonctionnel 089.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	38	01	30	9 3830 000	901. 111	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	0		0		0	
CC	38	01	50	9 3850 000	923. 001	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code - Amendes aux ménages (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 088.001), division organique 16)	97		0		97	
DB	46	01	30	9 4630 000	901. 180	Recettes en provenance de l'AWAP	12.300		5.000		17.300	
CC	46	01	40	9 4640 000	901. 074	Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	0		0		0	
CC	46	02	40	9 4640 000	901. 170	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics en matière de logement	0		0		0	
CC	49	01	26	9 4926 000	901. 171	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	24		0		24	
						<i>Total Division organique 16</i>		25.743		5.000		30.743
						<i>Dont recettes affectées</i>		13.097		0		13.097
						Recettes spécifiques - Division organique 17						
						Pouvoirs locaux, action sociale et santé						
MO	11	02	11	9 1111 000	901. 075	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
MO	39	04	10	9 3910 000	901. 076	Remboursement de cofinancement européen	0		0		0	
MO	46	01	40	9 4640 000	901. 077	Recettes en provenance de l'AViQ	43.800		39.125		82.925	
DB	46	02	40	9 4640 000	901. 205	(Nouveau) Recettes en provenance de FAMIWAL	0		2.729		2.729	
MO	49	01	40	9 4940 000	901. 144	Recettes en provenance du pouvoir Fédéral dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées	0		0		0	
						<i>Total Division organique 17</i>		43.800		41.854		85.654
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Recettes spécifiques - Division organique 18						
						Entreprises, emploi et recherche						
WB	16	10	11	9 1611 000	901. 080	Location de bâtiments industriels	17		0		17	
WB	16	01	12	9 1612 000	901. 134	Produits des droits d'inscription en provenance des guichets d'entreprises agréés	120		0		120	
MO	16	02	12	9 1612 000	901. 133	Produits des droits d'inscription au jury central permettant l'accès à la profession pour les professions réglementées	75		0		75	
WB	16	01	20	9 1620 000	928. 007	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Produits d'enquêtes réalisées pour compte de tiers (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	65		0		65	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
WB	26	01	10	9 2610 000	928. 008	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Intérêts liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	564		1.783		2.347	
WB	26	05	10	9 2610 000	901. 081	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	200		0		200	
WB	28	02	20	9 2820 000	901. 083	Participation aux bénéficiaires d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	30.000		0		30.000	
WB	31	01	32	9 3132 000	928. 003	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursement de subventions - Secteur privé (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	1.381		619		2.000	
WB	31	04	32	9 3132 000	901. 084	Récupération sur créances et contentieux - Entreprises	80		0		80	
MO	31	07	32	9 3132 000	901. 087	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et récupération d'indus APE	0		0		0	
WB	31	08	32	9 3132 000	901. 130	Indemnités compensatoires COVID-19	250.000		279.200		529.200	
WB	33	01	00	9 3300 000	901. 088	Récupération sur créances et contentieux - ASBL	0		0		0	
WB	33	02	00	9 3300 000	928. 004	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de subventions en provenance des ASBL au service des ménages (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	0		0		0	
MO	36	01	90	9 3690 000	901. 089	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	86		0		86	
MO	38	01	10	9 3810 000	901. 090	Recettes générées par les amendes administratives infligées par le Service des amendes administratives du Département de l'Inspection de la DGO6.	15		0		15	
WB	38	01	20	9 3820 000	901. 091	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0		0		0	
MO	39	01	10	9 3910 000	901. 131	Transferts de revenus des institutions de l'Union Européenne	200		0		200	
WB	45	01	24	9 4524 000	928. 002	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements en provenance de la Communauté française (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	55		34		89	
MO	49	01	40	9 4940 000	901. 092	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0		0		0	
						<i>Total Division organique 18</i>		282.858		281.636		564.494
						<i>Dont recettes affectées</i>		2.065		2.436		4.501
						Recettes spécifiques - Division organique 19						
						Finances						
DO	21	01	10	9 2110 000	901. 047	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0		0		0	
						<i>Total Division organique 19</i>		0		0		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Total Secteur III		659.963		398.282		1.058.245
						Dont recettes affectées		245.028		83.002		328.030
						Total TITRE I		13.353.814		591.173		13.944.987
						Dont recettes affectées		347.621		88.428		436.049

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales								
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté						
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total				
					TITRE II - RECETTES DE CAPITAL									
					Secteur I - Recettes fiscales									
					Recettes fiscales générales - Division organique 19 Finances									
DO	56	02	50	9 5650 000	901. 093	Droits de succession et de mutation par décès	732.625		115			732.740		
						<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>		732.625		115			732.740	
						<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>		732.625		115			732.740	
						Secteur II - Recettes générales non fiscales								
						Recettes générales - Division organique 10 Secrétariat général								
DI	59	01	11	9 5911 000	901. 185	Transferts en capital dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	200.218		0			200.218		
DI	59	02	11	9 5911 000	901. 206	(Nouveau) Fonds de solidarité de l'Union européenne	0		69.000			69.000		
DI	88	01	17	9 8817 000	901. 186	Remboursement de l'UE dans le cadre de dépenses préfinancées par l'entité (FRR)	7.818		0			7.818		
						<i>Total Division organique 10 Dont recettes affectées</i>		208.036		69.000			277.036	
						Recettes générales - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication								
DO	76	01	12	9 7612 000	901. 098	Produit de la vente d'emprises inutilisées	0		0			0		
DO	76	01	32	9 7632 000	901. 099	Produit de la vente d'immeubles	17.925		0			17.925		
DO	76	02	32	9 7632 000	901. 100	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0			0		
DO	77	01	20	9 7720 000	901. 101	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0			0		
DO	77	02	20	9 7720 000	901. 102	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	0		0			0		
						<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>		17.925		0			17.925	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB			DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté					
				Par article	Total	Par article		Total	Par article	Total			
				Recettes générales - Division organique 19 Finances									
DO	51 01 12	9 5112 000	901. 095	Remboursement de sommes indûment payées - Entreprises				250		10.008		10.258	
DO	52 01 10	9 5210 000	901. 165	Remboursement de sommes indûment payées - ASBL au service des ménages				0		0		0	
DO	53 01 10	9 5310 000	901. 166	Remboursement de sommes indûment payées - Ménages				0		0		0	
DO	57 01 20	9 5720 000	901. 094	Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des entreprises				50		897		947	
DO	58 01 20	9 5820 000	901. 164	Recettes diverses - Transfert en capital en provenance des ménages				0		0		0	
DO	71 01 11	9 7111 000	901. 149	Produits divers - Remboursement d'expropriations				0		0		0	
DO	73 01 10	9 7310 000	901. 096	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers				0		0		0	
DO	74 01 22	9 7422 000	901. 097	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées				0		0		0	
				<i>Total Division organique 19</i>					300		10.905		11.205
				<i>Dont recettes affectées</i>					0		0		0
				Total Secteur II					226.261		79.905		306.166
				<i>Dont recettes affectées</i>					0		0		0
				Secteur III - Recettes spécifiques									
				Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et infrastructures									
HE	66 01 42	9 6642 000	901. 105	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire				245		0		245	
HE	66 02 42	9 6642 000	901. 106	Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers				0		0		0	
HE	76 01 12	9 7612 000	901. 182	Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Terrain				3.000		0		3.000	
HE	76 01 32	9 7632 000	901. 183	Produits résultant de la vente et de l'attribution au secteur privé de biens immobiliers - Bâtiment				0		0		0	
				<i>Total Division organique 14</i>					3.245		0		3.245
				<i>Dont recettes affectées</i>					0		0		0
				Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement									
TE	08 01 10	9 0810 002	917. 002	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)				896		0		896	
TE	76 01 11	9 7611 000	901. 107	Produits résultant de la vente de bois domaniaux				0		0		0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
TE	76	02	11	9 7611 000	917. 004	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	325		0		325	
TE	76	01	12	9 7612 000	917. 003	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers - Ventes de terrains au secteur privé (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.01, programme 58 (domaine fonctionnel 073.001), division organique 15)	200		0		200	
TE	89	01	73	9 8973 000	901. 108	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	445		0		445	
						<i>Total Division organique 15</i>		1.866		0		1.866
						<i>Dont recettes affectées</i>		1.421		0		1.421
						Recettes spécifiques - Division organique 16						
						Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
CC	51	01	12	9 5112 000	901. 109	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0		0		0	
WB	51	02	12	9 5112 000	926. 004	Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	51	03	12	9 5112 000	904. 006	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Entreprises (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	53	01	10	9 5310 000	901. 110	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	155		0		155	
CC	53	02	10	9 5310 000	901. 137	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers en région de langue allemande	0		0		0	
WB	63	01	21	9 6321 000	904. 004	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Remboursement de subventions - Administrations (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	66	01	41	9 6641 000	901. 172	Remboursement de subventions accordées aux OAP	0		0		0	
CC	69	01	26	9 6926 000	901. 138	Remboursement des prestations effectuées pour compte de la Communauté germanophone	0		0		0	
WB	76	01	11	9 7611 000	926. 002	Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	76	02	11	9 7611 000	904. 005	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	76	03	11	9 7611 000	904. 008	Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur des administrations publiques (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	76	01	12	9 7612 000	926. 001	Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial) : article de base 01.01, programme 51 (domaine fonctionnel 087.001), division organique 16)	50		0		50	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB			Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022			Ajustement		Budget - 1er ajusté			
				Par article	Total		Par article	Total	Par article	Total		
WB	76 02 12	9 7612 000	904. 003			Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe - Vente de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
WB	76 03 12	9 7612 000	904. 007			Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale - Reventes de sites au secteur privé (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., programme 50 (domaine fonctionnel 086.001), division organique 16)	0		0		0	
CC	76 02 32	9 7632 000	901. 113			Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
WB	86 01 80	9 8680 000	901. 115			Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	0		0		0	
HE	89 01 71	9 8971 000	927. 001			Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2 : article de base 01.01, programme 54 (domaine fonctionnel 090.001), division organique 16)	44.169		0		44.169	
CC	89 02 71	9 8971 000	901. 114			Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	3.148		0		3.148	
						<i>Total Division organique 16</i>		47.522		0		47.522
						<i>Dont recettes affectées</i>		44.219		0		44.219
						Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé						
MO	86 02 10	9 8610 000	901. 117			Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
						<i>Total Division organique 17</i>		0		0		0
						<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
						Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche						
WB	51 01 12	9 5112 000	901. 118			Récupération sur créances et contentieux - Aides à l'investissement	4.500		0		4.500	
WB	61 01 41	9 6141 000	901. 121			Récupération liée aux zones d'activité économique - UAP	0		0		0	
WB	63 01 53	9 6353 000	901. 122			Récupération liée aux zones d'activité économique - Intercommunales	0		0		0	
WB	66 01 41	9 6641 000	901. 184			Transfert en capital en provenance des outils financiers	50.000		-12.800		37.200	
WB	86 03 10	9 8610 000	901. 123			Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
WB	86 03 70	9 8670 000	928. 001			Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Surplus liés au remboursement des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	272		5.874		6.146	
WB	86 01 80	9 8680 000	928. 005			Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie - Remboursements de la partie en capital des avances récupérables (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 52 (domaine fonctionnel 118.001), division organique 18)	16.663		19.124		35.787	
						<i>Total Division organique 18</i>		71.435		12.198		83.633
						<i>Dont recettes affectées</i>		16.935		24.998		41.933

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB		Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales									
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel	Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté							
				Par article		Total	Par article	Total	Par article	Total					
					Recettes spécifiques - Division organique 19 Finances										
DO	89 01 61	9 8961 000	901. 103		Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0		0		0					
					<i>Total Division organique 19</i>		0		0					0	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0					0	
					Total Secteur III		124.068		12.198					136.266	
					Dont recettes affectées		62.575		24.998					87.573	
					Total TITRE II		1.082.954		92.218					1.175.172	
					Dont recettes affectées		62.575		24.998					87.573	
					TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS										
					Secteur II - Recettes générales non fiscales										
					Recettes générales - Division organique 10 Secrétariat général										
DI	96 01 40	9 9640 000	901. 174		Préfinancement par l'UE des dépenses financées par l'UE dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne (FRR)	192.400		0		192.400					
					<i>Total Division organique 10</i>		192.400		0					192.400	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0					0	
					Recettes générales - Division organique 19 Finances										
DO	96 01 10	9 9610 000	901. 125		Produits de nouveaux emprunts	4.258.689		-929.951		3.328.738					
DO	96 02 10	9 9610 000	901. 132		Produits de refinancement d'emprunts	879.634		70.000		949.634					
DO	96 03 10	9 9610 000	901. 189		Produits des emprunts préfinancés par les assureurs dans le cadre des inondations	0		17.300		17.300					
DO	96 01 20	9 9620 000	901. 126		Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0					
					<i>Total Division organique 19</i>		5.138.323		-842.651					4.295.672	
					<i>Dont recettes affectées</i>		0		0					0	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 - 1er ajustement

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Ancien n° AB	Nouveau n° AB		DESIGNATION DES PRODUITS	Estimations initiales					
	Article	Compte budgétaire	Domaine Fonctionnel		Budget initial 2022		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
					Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
				<i>Total Secteur II</i>		5.330.723		-842.651		4.488.072
						0		0		0
				<i>Total TITRE III</i>		5.330.723		-842.651		4.488.072
				<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
				TOTAL GENERAL		19.767.491		-159.260		19.608.231
				<i>Dont recettes affectées</i>		410.196		113.426		523.622
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						